COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET REDEVANCE

FORMULAIRE PARTICULIER

☏ 03.67.27.06.54
@ facturation@smtc68.fr

IDENTITE

Usager 1 :

Nom : ..... Prénom : .....

Né (e) le : / / Téléphone : ..... Mail : .....

Usager 2 :

Nom : ..... Prénom : .....

Né (e) le : / /

Personnes au foyer : (adultes+enfants) : .....

ADRESSE

Ancienne adresse : ☐Propriétaire ☐Locataire ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

.....

CP :.....Ville :.....Date de départ : / /

Nouvelle adresse : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

.....

CP : Ville :.....Date d'arrivée : / /

Nom de l'ancien occupant : .....

LOGEMENT ET BACS

☐ Maison individuelle ☐ Appartement dans un collectif ☐ Nouvelle construction

Y a-t-il un bac OM (couvercle gris) sur place ? ☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il un bac biodéchets (couvercle marron) sur place ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de nous indiquer le numéro de bac (gravé sur le bac ou code barre) :

.....

Pour estimer votre volume de bac, merci de préciser si vous avez des déchets spécifiques ? (couches, litières).....

Fait à : Le : / /

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET REDEVANCE

PROCEDURE

1. Compléter et signer le formulaire

2. Joindre le justificatif en fonction de la situation concernée

Votre situation	Justificatif(s)
Nouvelle arrivée	- Etat des lieux d'entrée si locataire - Acte d'achat si propriétaire
Départ	- Etat des lieux de sortie si locataire - Acte de vente si propriétaire - Retour de la carte de déchèterie
Résidence secondaire	- Taxe d'habitation du logement
Déménagement au sein du territoire du SMTC	- Etat des lieux de sortie ancienne adresse si locataire - Acte de vente ancienne adresse si propriétaire - Etat des lieux d'entrée nouvelle adresse si locataire - Acte d'achat nouvelle adresse si propriétaire

3. Envoyer le tout (**formulaire + justificatifs**) à l'adresse : facturation@smtc68.fr ou à déposer au SMTC – 31 rue des Genêts – 68 700 ASPACH MICHELBACH

4. Le badge de déchèterie sera à récupérer à nos bureaux avec un justificatif de domicile après la création du compte (un mail vous sera envoyé lors de la création du compte).

*Tout changement de situation (emménagement, départ, modification du foyer, décès) doit être signalé auprès **du service de facturation du SMTC** dans un délai de 2 mois suivant l'évènement.*

Sans déclaration faite et justifiée, la facturation sera maintenue.

Accueil du service facturation :
Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h
Jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h (sur RDV)

03 67 27 06 54 uniquement les matins

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte de Thann Cernay pour l'attribution des volumes de bacs et la facturation de la redevance. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données sont conservées jusqu'à quatre ans après la fin de la résidence sur le territoire du SMTC dans la base active.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander à les effacer. Pour exercer ces droits et pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données via le formulaire https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits « Informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.